

2008/731 - ORGANISATION DES "JOURNEES D'ENTRAIDE" AU GRAND PALAIS DES SPORTS DE GERLAND LES SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2008 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI" (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association "Foyer Notre Dame des Sans-Abri" organise chaque année une grande manifestation, dite "Journées d'Entraide".

Le Grand Palais des Sports de Gerland accueille traditionnellement cette brocante où sont vendus au public des objets collectés au cours de l'année : meubles, livres, jouets, antiquités, bijoux, vêtements, etc... La prochaine édition est programmée les samedi 15 et dimanche 16 novembre 2008.

Afin de permettre à cette Association de prendre en charge cet événement dans les meilleures conditions possibles, je vous propose à titre exceptionnel d'accorder la gratuité du Palais des Sports. Il est donc nécessaire d'établir une convention de gratuité de mise à disposition de la salle pour ce rassemblement, la valorisation de cette mise à disposition étant équivalente à 11 720,80 € TTC ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse, Sports et Vie associative ;

DELIBERE

1. La gratuité du Grand Palais des Sports est accordée à l'Association « Foyer Notre Dame des Sans-Abri », les samedi 15 et dimanche 16 novembre 2008, pour l'organisation des « Journées d'Entraide ».

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association "Foyer Notre Dame des Sans-Abri" est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD